

1. Ratios réglementaires de fonds propres

Ratio de solvabilité (en millions d'euros)	déc.-18	déc.-19	déc.-20	déc.-21
Exigences de Fonds Propres				
Fonds propres Common Equity Tier 1	286,9	280,1	296,9	357,5
Fond propres Tier 1	286,9	280,1	296,9	357,5
Fond propres Réglementaires	286,9	280,1	296,9	357,5
Exigences de Fonds Propres au titre du risque de crédit, de contrepartie, de dilution et de règlement	54,634	54,25	43,731	35,35
Exigences de Fonds Propres au titre des risques de marché (positions, change et matières premières)	49,551	57,118	25,707	25,24
Exigences de Fonds Propres au titre du risque opérationnel	63,714	60,908	59,265	62,61
Exigences en Fonds Propres pour couverture des risques	167,899	172,276	128,703	123,21
Ratio Common Equity Tier 1	13,67%	13,01%	18,45%	23,21%
Ratio de solvabilité	13,67%	13,01%	18,45%	23,21%
Ratio de levier	4,95%	4,56%	6,62%	8,56%

2. Ratios réglementaires de liquidité
Liquidity Coverage Ratio (LCR) - ratio de liquidité à court terme et Net Stable Funding Ratio (NSFR) - ratio de liquidité long terme

Depuis 2018, le Groupe exerce l'ensemble de ses activités en tant qu'entreprise d'investissement (EI) non soumises à CRDIV/CRR et n'est plus soumis au respect d'un ratio LCR et d'un ratio NSFR. Le Groupe dispose toutefois d'un dispositif de contrôle encadré par une politique de tolérance au risque de liquidité conformément à la CRD IV. En devenant filiale de BNP Paribas en 2021 en juillet 2021 , Exane a déposé en septembre 2021 un dossier d'agrément d'ECI (établissement de crédit et d'investissement). L'ACPR a accepté de proroger les exemptions dont bénéficiait Exane concernant le suivi sur base individuelle des entités du Groupe et l'exemption du respect des ratios LCR et NSFR jusqu'à l'obtention du statut ECI.